

Flash info ... Flash info... Flash info... Flash info...

Adjoints administratifs du MEDDE

CAP nationale « 8^{ème} échelon » AAP1 du 21 juin 2012

40 % pour 2012 ; 35 % pour 2013 ; 30 % pour 2014

969 AAP1 remplissent les conditions statutaires au 31.12 2012

576 AAP1 sont promouvables au 31.12.2011 (taux calculé avec l'assiette au 31.12.2011)

avec un ratio de 40 %, seuls **237** AAP1 peuvent accéder à l'échelon spécial : **INADMISSIBLE !**

- La nouvelle Ministre, Marylise LEBRANCHU (Fonction Publique) s'est dit fortement attachée au dialogue social ;
- La ministre du MEDDE, Nicole BRICQ a dit qu'elle serait attentive aux catégories C, qu'elle considère comme « les catégories les plus malmenées » ;

Toutes les organisations syndicales de la Fonction Publique de l'Etat ont voté **CONTRE** le projet de décret.

L'ancien gouvernement n'en a pas tenu compte.

Nous avons changé de gouvernement :

Dès 2012, exigeons un décret modificatif qui institue un passage automatique au 8^{ème} échelon pour tous les agents de catégorie C !!!

Le 19 juin : les dessinateurs apprennent qu'ils auront accès à l'échelon spécial !!! mais qu'il sera également traité comme un grade (taux non connu) ...